

Certiphyto | CIPP (décideur ou opérateur)

(certificat individuel pour l'utilisation de produits
phytopharmaceutiques)

 Formation en présentiel



 **LIEU : CFPPA Die**

 **DURÉE & RYTHME :**

Primo :

- formation + test : 14 h.
- test seul : 1h30

Renouvellement :

- formation : 7 h.
- test seul : 1h30

 **PROCHAINE SESSION :**
nous contacter

 **PUBLICS CONCERNÉS :**

- Agriculteurs
- Salariés agricoles

 **PRÉREQUIS :**

Primo : aucun
Renouvellement : avoir le
certiphyto

 de satisfaction
Sans objet

 100 %
de réussite test

PREALABLE

- La détention du certiphyto dans la catégorie "décideur en entreprise non soumise à agrément" autorise son titulaire à intervenir dans le choix technique des produits à acheter, à organiser leur utilisation et à les utiliser.
- La possession d'un certiphyto est obligatoire aussi pour l'achat et l'utilisation de produits autorisés en Agriculture Biologique, tels que la bouillie bordelaise ou le bacillus thuringiensis.
- La durée de validité de ces certificats est de 5 ans. Avant la fin de validité le détenteur du certificat doit suivre une formation ou un test de renouvellement

OBJECTIFS

- Réduire le recours aux produits phytosanitaires, mettre en oeuvre des solutions de substitution
- Acheter, stocker et appliquer les produits phytopharmaceutiques dans le respect de la réglementation
- Limiter les risques pour les utilisateurs, pour les usagers et pour l'environnement

CONTENU DE LA FORMATION

Quatre thématiques :

- Réglementation et connaissance des produits phytopharmaceutiques
- Santé et sécurité des applicateurs
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives par filière
- Bases de la protection intégrée des cultures




MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Etude de cas par filière
- Echanges de pratiques
- Démonstrations d'équipements de sécurité

MODALITÉS ET DELAIS D'ACCES

Inscription en ligne au minimum 7 jours avant le début de la formation :

Sur [cfppa-die.fr](https://www.cfppa-die.fr), cliquer sur le bouton 

COÛT ET FINANCEMENT

Coût :

- Formation et test : 15 euros / heure
- Test seul : 90 euros

Financement : cf. rubrique "Financer sa formation" sur www.cfppa-die.fr

FORMATEUR

Benoit AYMOZ

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis des stagiaires :
évaluation formative et test en ligne

Evaluation de la satisfaction des stagiaires :
bilan individuel en fin de formation

POURSUITE ET DÉBOUCHÉS

Obtention du "certiphyto" : démarche à réaliser par le stagiaire sur <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises>

RÉFÉRENT DE LA FORMATION

Sandrine BILLAUD, administrative
04 75 22 04 19 | cfppa.die@educagri.fr

ACCESSIBILITE

Gare SNCF, bus
Parking vélos et voitures



Le centre est labélisé H+ pour l'accueil des personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour tout besoin spécifique. Nous étudierons ensemble les adaptations possibles de votre parcours de formation